

PROGRAMME CC DIRECTION D'UN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

Selon l'**arrêté du 7 novembre 2017** a été créé :

Un certificat complémentaire "direction d'accueils collectifs de mineurs" associée aux spécialités et mentions du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport et du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport. Ce CC, composé d'une unité capitalisable, atteste des compétences à assurer les fonctions de direction d'un accueil collectif de mineurs conformément aux dispositions définies par le présent arrêté.

OBJECTIF DE FORMATION

Former des directeurs capables de diriger un Accueil Collectif de Mineurs (séjours de vacances ou accueil de loisirs avec et/ou sans hébergement) .

COMPETENCES VISEES PAR LA FORMATION

LA FORMATION EN CENTRE ET EN ENTREPRISE S'ORGANISE AUTOUR DU CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE (CC) POUR PERMETTRE AUX STAGIAIRES DE :

- Inscrire son action dans le cadre réglementaire, politique et social d'un accueil collectif de mineurs.
- Conduire un projet pédagogique en accueil collectif de mineurs.
- Gérer le personnel d'un accueil collectif de mineurs.
- Assurer la gestion d'un accueil collectif de mineurs.

METHODES ET MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

» *Formation en centre (119 heures) :*

I. Organiser et évaluer les activités

1. La réglementation des ACM

- Définition
- Les sept types d'ACM
- Les obligations
- Le projet éducatif
- Le projet pédagogique
- L'autorisation d'organiser un Accueil pour les – de 6 ans
- La déclaration
- L'encadrement
- Les locaux accueillant les mineurs
- L'hygiène et la sécurité
- Les assurances
- Les affichages obligatoires
- Le suivi administratif de l'équipe pédagogique

- La réglementation des pratiques sportives en ACM
- Les administrations compétentes et contrôles

2. Élaborer, mettre en œuvre et évaluer un projet pédagogique

- Rappel de la méthodologie de projet
- Rédiger un projet pédagogique en lien avec les objectifs d'un Projet Éducatif de Développement Territorial.
- Rédiger un programme d'activité en lien avec le projet pédagogique
- Planifier les ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet pédagogique
- Évaluer la mise en œuvre du projet pédagogique, son efficacité, sa pertinence, son efficience

3. Gérer et administrer les moyens alloués par l'organisateur

- Notion budgétaire
- Les tableaux de bord et indicateurs de gestion

4. Présentation du dossier professionnel

II. Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs

1. La gestion administrative du personnel

- Introduction à l'administration des ressources humaines
- Organisation et techniques de gestion administrative du personnel
- Autres obligations administratives, inhérentes aux ACM

2. Le recrutement des salariés

- Les référentiels métiers
- La rédaction d'un profil de poste
- Les entretiens de recrutement
- Les tests
- L'intégration des nouveaux salariés et stagiaires

3. La gestion et le développement des compétences

- La notion de compétence
- Les quatre domaines de compétence
- Les outils de suivi des compétences
- L'évaluation et la capitalisation des compétences

4. Le Management d'équipe

- Les différents styles de management
- La notion d'équipe
- Les étapes pour construire une équipe
- Développer l'esprit d'équipe
- La gestion des potentiels
- Les différents styles relationnels

- La gestion des conflits
- Développer la créativité des équipes
- L'évaluation des salariés et des stagiaires
- Les principes de l'intelligence collective
- Les jeux managériaux ou « Serious-Game »

5. La gestion budgétaire

- Présentation et analyse des différents postes de charges et de produits d'un budget
- Calcul des principaux ratios de gestion budgétaire, sur la base d'une journée loisir
- Réaliser un budget prévisionnel n+1 à partir d'un budget existant
- Calcul et répartition en %, des principaux postes de coûts et de mode de financement d'une journée loisir

6. La gestion des normes HACCP

- Quelques chiffres sur les intoxications alimentaires
- Les principes du développement microbien
- Les facteurs de risques d'intoxications alimentaires
- Les températures de conservation des aliments
- Les obligations inhérentes à la production alimentaire en ACM

III. Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs

1. Organiser des dispositifs en fonction des contraintes et ressources contextuelles

- Outils divers (dossiers d'inscription, fiche de présence, plannings, sortie...)
- Prestations CAF
- Normes COVID

2. Organiser les espaces et la vie quotidienne dans le respect de chacun

- Rythmes et journée type
- Notions de mixité/citoyenneté
- Séjours sous-tente
- Handi Ressources 64

3. Accompagner les publics dans la réalisation de leurs projets

- Les méthodes pédagogiques
- Moyens d'évaluation et communication
- Activités pratiques et études de cas

4. Questions diverses et bilan avant stage pratique

» *Formation en entreprise (au moins 21 jours dont 3 nuitées) :*

Les stagiaires doivent effectuer une ou plusieurs expériences sur des fonctions de direction ou d'adjoint de direction dans un ACM (séjour de vacances ou accueil de loisirs déclaré avec ou sans hébergement).

La fonction de direction adjointe sera réservée aux ACM (séjour de vacances ou accueil de loisirs) de plus de 50 enfants.

» *Méthodes pédagogiques :*

Les méthodes pédagogiques sont déterminées en fonction des objectifs pédagogiques et des stagiaires.

FICHES DESCRIPTIVES D'ACTIVITES COMPLEMENTAIRES

- Il élabore le projet pédagogique à partir du projet éducatif en tenant compte des enjeux politiques, éducatifs et sociaux des accueils collectifs de mineurs,
- Il dirige des équipes au travail en référence aux intentions éducatives, au mode de direction choisi et au projet d'un accueil collectif de mineurs,
- Il assure l'accompagnement et la formation des membres de l'équipe pédagogique,
- Il assure les relations et la communication interne et externe d'un accueil collectif de mineurs, - Il met en œuvre des conceptions éducatives relatives à la santé, à l'hygiène et aux rythmes des enfants et des adultes,
- Il assure la sécurité physique et affective des participants (enfants et adultes) dans la vie quotidienne et les activités,
- Il organise les actes de la gestion courante d'un accueil collectif de mineurs en matière de finances, maintenance, personnel, effectifs, éconamat.

EXIGENCES PREALABLES À L'ENTREE EN FORMATION

- Etre titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme (AFPS, PSC1...)
- Etre admis en formation ou titulaire d'un BPJEPS, DEJEPS ou DE supérieur.
- Justifier d'une expérience d'animation de mineurs dont une au moins en ACM d'une durée totale de 28 jours dans les 5 ans précédents l'entrée en formation (attestation délivrée par la structure d'accueil).

VALIDATION DE LA FORMATION

Le CC de direction d'Accueil Collectif de Mineurs est délivrée par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale. Le titulaire de cette unité complémentaire est autorisé à exercer les fonctions directeur ou directeur adjoint d'un accueil collectif de mineurs (séjours de vacances ou accueil de loisirs) dans des services municipaux, des structures associatives, privées.

Les modalités de l'évaluation certificative comportent :

- la restitution d'un document écrit d'une vingtaine de pages, présentant sa capacité à diriger un ACM,
- un entretien individuel de 30 minutes face à un jury comprenant 10 minutes maximum de présentation orale par le candidat. L'entretien avec les deux évaluateurs porte sur les outils que le candidat a confectionnés et son analyse de pratique d'une fonction de direction en ACM.